

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

Objet : ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B N°1071 SITUEE AU LIEU-DIT « HAUTEVILLE-LE-BAS » APPARTENANT A MONSIEUR RIFFAUD NICOLAS ET MADAME SEGAUD-RIFFAUD ANNE-LISE

Séance du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à dix-huit heures et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
FORAY Gaëlle pouvoir Madame Corinne BOYER
GUILLERMET Maria pouvoir Monsieur Le Maire
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 23 présents et 6 pouvoirs - 29 votants

Monsieur le Maire expose au Conseil que par courrier en date du 3 avril 2023, Monsieur RIFFAUD Nicolas et Madame SEGAUD-RIFFAUD Anne-Lise font part à la commune de leur souhait de céder à la ville une partie de la parcelle B n°1071 située au lieu-dit « Hauteville le Bas ».

Cette partie de terrain d'une superficie approximative de 150 m² située dans la continuité de l'emplacement réservé n°4, situé sur les parcelles B 872 et B 875, permettrait un accès supplémentaire au tènement désormais communal qui a fait l'objet d'une donation par les Consorts BIAJOUX.

Ledit terrain serait cédé au prix de 35 €/m².

Il est rappelé qu'aux termes du dépôt de pièces du lotissement SAVARIN en date du 15 octobre 1988, un droit de passage réel et perpétuel a été constitué sur la voirie du lotissement cadastré B 872 et B 875 au profit des parcelles 13, 14, 15 et désormais B 1072 et B 1072. Les parcelles B 1072, 13, 14 et 15 bénéficient par conséquent toujours du passage en souterrain et aérien sur la parcelle B 1071.

Considérant l'avis favorable de la commission travaux du 11 mai 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter cette offre.

**Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** l'acquisition par la commune de cette partie de terrain cadastrée B n°1071
- **DIT** que cette acquisition s'effectuera au prix de 35 €/m², les frais de notaire et de géomètre restant à la charge de la commune.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE
AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire
Philippe EMIN

